

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 1

A retenir :

Mildiou : œufs d'hiver à peine mûrs, risque négligeable
Oïdium : risque de contamination presque nul
Excoriose : risque de contamination faible
Mange-bourgeons : des dégâts signalés sur 1 parcelles (<1%)

Mange-bourgeons :

Le seuil d'intervention est d'environ 15 % des ceps avec au moins un bourgeon touché.

Aucune parcelle l'atteint.

La lutte est principalement biologique, avec par exemple les chauve-souris. Il est également admis que les mange-bourgeons sont plus nombreux sur les parcelles sans herbe.

Mildiou :

Les œufs commencent juste à murir. La pluie prévue cette fin de semaine ne devrait pas être contaminante.

Pas de traitement à prévoir.

Oïdium :

Les premières contaminations pourraient avoir lieu avec les pluies prévues cette fin de semaine. Mais le risque reste faible du fait qu'il y a très peu de feuilles sorties (en nombre et en surface)

Pas de traitement cette semaine.

Les premiers traitements ne seront à prévoir qu'au stade 3-4 feuilles étalées, uniquement pour les parcelles à historique.

Un soufre pourra être fait s'il y a eu une forte présence d'érinose, d'acariose ou d'excoriose l'année passée.

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction: Véronique Sarrot

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 1

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2021 des résistances aux différentes molécules utilisées :

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2021/02/Note-technique-commune-vigne-2021Vdef.pdf>

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*